

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Francisation et hypothèque maritime.

Tout navire étranger, pour devenir français est soumis aux conditions ci-après.

Il doit appartenir au moins pour moitié à une ou plusieurs personnes de nationalité française.

Le propriétaire ou son représentant dûment autorisé, doit prêter serment (devant un juge) et affirmer qu'il est bien et légitimement propriétaire du navire en question.

Le service des douanes reçoit la déclaration du serment, procède aux opérations de la jauge et soumet à la signature du Gouverneur (dans les Colonies) l'acte de francisation.

Il doit également s'assurer, par tous les moyens en son pouvoir, que le sujet français qui présente un navire à la francisation en est bien le propriétaire et qu'il n'est pas un simple prête-nom, pris pour les besoins d'une cause quelconque.

Les agents coupables d'avoir négligé de faire appliquer la loi en cette matière, commettraient une faute.

Peut-être estimera-t-on qu'il est difficile de se rendre compte qu'un français sert de prête nom à un étranger; cependant il est certains indices dont le service des douanes peut et doit se servir pour arriver à découvrir une fraude.

Ainsi: Lorsqu'il est de notoriété publique que le navire appartient à un étranger qui se sert d'un français simplement dans le but d'acquérir le droit à une entreprise nécessitant un navire français, surtout lorsqu'il est avéré que ce français n'est pas dans une situation de fortune qui lui permette de posséder le navire en question.

Un navire français peut-il être hypothéqué par un étranger? Oui.

Il nous semble cependant qu'un navire français soumis à une demande d'hypothèque au profit d'un étranger ne peut être hypothéqué lorsqu'il assure un service subventionné.

S'il en était ainsi le Gouvernement se verrait enlever le bénéfice d'un recours contre ce navire au cas de non exécution des obligations contractées par son propriétaire.

On nous prie d'insérer l'article suivant; nous le faisons volontiers

Retour du Rév Père Oster

Mercredi 24 Juillet, ce fut, dans toute la ville de St-Pierre, un mouvement de surprise et de joie, lorsque l'on entendit, au milieu des brumes du soir, le cri strident qui annonçait enfin l'arrivée du courrier. Malgré les heures d'attente de l'après midi, une foule empressée se rendit au débarcadère et tous cherchaient du regard un passager dont les traits étaient demeurés gravés au fond des cœurs. «Le voilà: c'est bien lui! disait-on. En vérité, il n'a point changé!»

C'était lui, en effet, le cher Père Oster, qui nous revenait, après 22 ans d'absence, et nous étions tous là pour saluer ce maître vénéré.

Avec le Rév Père Oster, c'est toute une époque qui revit pour nous, c'est une page de l'histoire de la Colonie, c'est le souvenir des jours heureux et prospères et c'est aussi une espérance qui nous sourit pour demain!

Rien de plus émouvant que cette première rencontre du Pasteur avec ses fidèles, et cette marche silencieuse, recueillie, de la foule qui voulut l'accompagner, en dépit de l'heure tardive, jusqu'au seuil de la demeure presbytérale.

Ce premier témoignage d'affection respect devait se renouveler avec plus de solemnité et tous nous fûmes témoins, Dimanche dernier d'une fête grandiose, à jamais inoubliable.

Quand je dis une fête, j'ai tort, car c'était un triomphe. Tout St-Pierre était là; tous les cœurs étaient unis dans un même sentiment de respect, d'affection et de reconnaissance pendant que la procession se déroulait majestueuse, par nos rues, aux accents répétés d'un joyeux *Magnificat*, pour escorter le nouveau curé depuis sa demeure jusqu'à son Eglise.

Ce jour là, en effet, avait été choisi pour l'installation solennelle du Rév. Père Oster en qualité de curé de St Pierre.

L'église était ornée, avec un goût exquis d'un merveilleux décor de fleurs et de banderoles, étincelante de lumières.

Avec cette distinction et ce tact parfait qui caractérisent tous ses actes, Monseigneur Légaré, parlant du nom de la population entière, souhaita la bienvenue au nouveau Curé. Il rappelle, en termes chaleureux les mérites du bon Père; mérites qui ne sont surpassés que par sa modestie bien connue. Il remercia avec une émotion communicative sa reconnaissance pour la vaillante Congrégation du Saint-Esprit qui fut déjà à deux reprises, dans le passé la Providence visible de la Colonie, en 1767 et en 1872.

En union avec notre Préfet apostolique, nous adressons nos hommages reconnaissants à l'éminent Supérieur Général de la Congrégation du Saint-Esprit, sa Grandeur Monseigneur Le Roy, qui a pris à cœur si



noblement les intérêts spirituels de notre population, et qui a voulu nous choisir lui-même des prêtres d'élite, d'un dévouement à toute épreuve.

Le Rév Père Oster fut assurément le seul, dans toute l'assemblée, à être surpris des honneurs et des éloges qui lui étaient décernés, en cette circonstance. Pour nous qui l'avons si bien connu, nous remercions Monseigneur le Préfet Apostolique d'avoir interprété, en termes si délicats, les sentiments de nos coeurs et notre vive reconnaissance pour celui qui fut le guide et l'ami de notre jeunesse.

Les rites de l'installation solennelle, si émouvants dans leur simplicité, s'accompagnent au milieu du recueillement général. Après avoir prêté le serment et prononcé la Profession de Foi le nouveau curé fut conduit à l'Autel, puis aux Fonds Baptismaux, au Confessional, et enfin à la Chaire.

Ce fut chez tous une émotion difficile à contenir lorsque nous l'entendîmes nous dire d'une voix paternelle, la grande joie de son retour parmi nous et souhaiter à tous la paix du Seigneur, cette paix qui surpassait toute intelligence.

Vous n'aviez pas besoin d'ajouter, cher Père Oster, que vous étiez disposé à remplir à notre égard toutes les obligations d'un Pasteur vigilant et zélé; votre passé nous est une sûre garantie de l'avenir et nous avons une confiance inaltérable dans votre esprit de sage et bienveillante équité.

Vous savez, par expérience, combien les St-Pierrais s'attachent aux prêtres qui se dévouent pour eux. Vous pourrez compter, je ne dis pas seulement sur notre respect et notre soumission, mais encore sur notre dévouement le plus absolu, en toutes circonstances et toujours. Vous ne ferez jamais appel en vain à notre bonne volonté ou à notre concours.

Nous savons que les œuvres catholiques de St-Pierre, fondées par la prodigieuse activité de Monseigneur Légasse, sont sous la sauvegarde de tous les fidèles, et, au premier appel, vous nous verriez tous rangés à vos côtés, pour remplir nos devoirs de paroissiens loyaux et sincères. Suivant votre vœu, qui est aussi le nôtre, nous n'aurons qu'un cœur et qu'une âme, surtout quand il s'agira de défendre les droits imprescriptibles de nos libertés religieuses.

Permettez-nous, cher Père, à nous vos anciens élèves, de vous exprimer de nouveau notre profonde gratitude. Les hommes de notre génération sont ceux que vous nous plairez n'aguère à appeler vos

chers enfants; soyez assuré qu'ils vous portent la même affection qu'autrefois et qu'ils seront toujours heureux et fiers de se montrer dociles à vos directions et à vos conseils.

Un ancien élève
du Collège de St-Pierre.

Précieux agent d'influence française

Sous ce titre nous lisons dans l'Eclair de Paris, 12 Juin 1912

Le Nouvel Evêque de la Guadeloupe

Il y a quelque temps, nous annoncions la nomination d'un Père du Saint-Esprit, le P. Malleret, à l'évêché de la Martinique. Aujourd'hui nous pouvons annoncer la nomination d'un autre Père du St-Esprit, le P. Genoud, à l'évêché de la Guadeloupe. Ce diocèse, érigé par Bulle du 27 septembre 1850, était vacant depuis 1907. Il comprend l'île de la Guadeloupe et ses dépendances (les îles Sainte-Marie, Galante, la Désirade, la partie française de St-Martin et Saint-Barthélemy), il compte 37 paroisses et 212 000 habitants.

Après l'application de la loi de séparation aux colonies concordataires (la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, les îles Saint-Pierre et Miquelon et la Guyane), ces pays sont devenus pays de mission et donc remis à la propagande qui a chargé la Congrégation du Saint-Esprit, que dirige avec autant de tact que d'autorité Mgr Le Roy, d'y assurer le service religieux.

C'est par sympathie pour ces malheureux pays, si dignes d'intérêt et si abandonnés, que le Vatican a pris cette mesure.

Voyez en effet ce qui se passe. La Guadeloupe, dégarnie de prêtres, commence à être envahie par les ministres protestants américains qui arrivent de plus en plus nombreux et entreprenants à mesure qu'approche l'inauguration du canal de Panama. Et on sait les visées des Américains sur ces îles. Les Pères du Saint-Esprit rendront donc là bas autant de services à la France qu'à l'Eglise: ils méritent donc d'être aidés et soutenus par tous les bons Français.

LA VIGIE partage entièrement l'opinion de l'Eclair: Oui, les Pères du Saint-Esprit rendront ici, en face des possessions anglaises de Terre Neuve et du Canada, plus

encore qu'ailleurs, autant de services à la France qu'à l'Eglise; et ils méritent d'être aidés et soutenus par tous les habitants de St-Pierre et Miquelon.

La Séparation n'est pas encore promulguée dans la Colonie, et le service du culte, comme les autres services, devrait être retribué par l'Etat; ce serait le devoir de l'Administration d'en assurer le bon fonctionnement en se procurant, comme par le passé, les prêtres nécessaires aux paroisses des trois îles et en leur accordant pour le moins le même traitement qu'autrefois, nous disons pour le moins, car la vie aujourd'hui est bien plus chère qu'autrefois; Mais depuis quelques années ceux qui représentent parmi nous la France feignent de ne pas comprendre que s'il y a encore des colons dans ce coin déshérité de la nature, c'est parce qu'on y trouve des prêtres qui les consolent et les réconfortent.

Dès 1904, l'Administration, de connivence avec Daygrand et consorts supprimait la moitié du personnel du clergé, rendant impossible, par ce fait même, le fonctionnement du culte et froissant les sentiments les plus intimes d'une population religieuse, et depuis lors, si Mgr Légasse ne s'était pas débrouillé pour nous donner des prêtres au prix de sacrifices personnels considérables, le service du culte, auquel nos colons tiennent par dessus tout, eut été entièrement désorganisé.

Comme l'a fait remarquer Mgr Légasse en présentant le Rév. Père Oster aux St-Pierrais, les paroisses de l'Île aux Chiens et de Miquelon seraient aujourd'hui sans prêtres, et à St-Pierre le service religieux serait gravement compromis, puisque, des deux vicaires qui sont partis l'un, depuis longtemps, demandait à son supérieur l'autorisation de rentrer en France sans esprit de retour et l'autre n'aurait pu suffire à la tâche, c'est évident.

Mgr Le Roy, mis au courant de cette situation et sur les instances réitérées de notre dévoué Préfet Apostolique, a eu la générosité de nous envoyer, même avant la Séparation, des prêtres de choix, et c'est dans ces conditions que nous sont arrivés, il y a quelque temps, les Pères Dumont et David pour St-Pierre, le Père Salles pour l'Île aux Chiens, et le Père Touquet pour Miquelon. Ces Pères ont conquis du premier coup la sympathie de tous et jouissent déjà de la considération générale.

Du reste, dès son arrivée, Mgr Légasse a su mettre les choses au point au sujet des changements survenus; et aujourd'hui tout le monde comprend que Rome a eu mille fois raisons même au point de vue français

de confier aux Pères du Saint Esprit l'administration spirituelle de nos vieilles Colonies.

La Vigie souhaite la bienvenue au Rév. Père Oster, notre nouveau pasteur, déjà si aimé et si vénéré parmi nous, et à ses zélés et savants collaborateurs.

Une fête de famille

Nous nous faisons un plaisir de publier la note que nous avons reçue à l'occasion de la première messe chantée du Père Marsoliau.

Les St Pierrais n'oublieront pas de sitôt le spectacle touchant qu'ils ont eu sous les yeux le Dimanche, 21 Juillet, d'abord sur le perron du pensionnat des Sœurs de St Joseph de Cluny où leur sympathique compatriote s'est revêtu de ses ornements sacerdotaux au milieu d'une foule empesée venue pour l'accompagner en procession jusqu'à l'Eglise et puis dans l'intérieur du sanctuaire, où la grand'messe a été chantée par le P Marsoliau assisté de trois prêtres.

L'Eglise était comble, chacun était heureux et fier de fêter la première messe solennelle de l'enfant du pays, si aimé de tous et partageait visiblement la joie de sa famille, une des plus honorables de la Colonie.

Mgr Le Préfet Apostolique, dans une allocution empreinte de la plus grande cordialité, a félicité le jeune prêtre, ses parents et la paroisse; après le Père David a parlé du Sacerdoce d'un sermon digne d'un ancien supérieur de grand Séminaire.

A midi, Mgr Légasse a réuni à sa table autour du jeune prêtre, ses parents et amis. Et la fête s'est terminée par des vêpres solennelles qui ont été présidées par le P Marsoliau.

A la fin des vêpres, le jeune Eudiste a tenu à remercier le Préfet Apostolique, le clergé et ses compatriotes. Il l'a fait en termes choisis et très heureux; pour un coup d'esprit, c'était vraiment un coup de maître.

Un de ses anciens camarades d'école

La Vigie de son côté félicite sincèrement le Père Marsoliau et sa digne famille et leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

Comment voulez-vous que l'armement français prospère

Comparaison avec l'étranger

Et les matelots étrangers, madamez-vous? Les matelots des marines marchandes étrangères reçoivent des salaires mensuels inférieurs à ceux payés aujourd'hui en France. De plus, les frais de nourriture sont 400/0 meilleur marché en Angleterre 500/0 en Russie, en Norvège, Danemark, Italie etc. Le marin anglais se contente d'un morceau de viande fraîche, des pommes de terre, du pain, du thé; les Russes, les Norvégiens, du cornbeef, de l'eau et un verre de genièvre. Quant au marin indien ou chinois, celui-là revient à 0,75 par jour. Par ailleurs, aucune charge, aucune responsabilité pour l'armateur, pas de caisse des invalides à payer, pas de frais d'hôpital ou de rapatriement à supporter.

En résumé, si les revendications actuelles étaient acceptées, le malheureux armateur français paierait par an, un matelot 2.800 frs, pendant que son concurrent, anglais par exemple, paierait le même matelot 1.920 frs. 300/0 en faveur de l'étranger! Et on s'étonne en France que les compagnies de navigation végètent, manquent d'argent tout en réclamant un fret plus élevé que les compagnies étrangères.

Il y a une limite aux concessions, et les armateurs français ont depuis longtemps dépassé cette limite. C'est pour ce motif que le Comité des armateurs de France a formellement déclaré l'impossibilité absolue d'accepter les nouvelles revendications des inscrits et la résolution de désarmer tous les navires.

J'en appelle au bon sens du public: les armateurs peuvent-ils non seulement accepter, mais discuter de pareilles conditions, qui arriveraient à doubler, voire même à tripler la rémunération actuelle des marins? On comprendra, je pense, que les armateurs sans exceptions préfèrent désarmer leurs navires les vendre ou les faire naviguer sous pavillon étranger plutôt que d'accepter des conditions qui les mèneraient infailliblement à une ruine certaine et dans un très bref délai!

Vicomte Le Gualès de Mézaubran
Armateur

LES RÉGATES

Le Comité des régates a fixé l'époque de

de cette fête au Dimanche 25 Août.

On sait que pour la première fois après de longues années d'interruption, les régates furent reprises en 1911 et nous avons à ce moment félicité les membres du Comité de leur heureuse initiative.

La fête, l'année dernière fut belle et bien ordonnée. Elle se ressentait forcément du dépeuplement de la Colonie, les embarcations étaient moins nombreuses que dans le temps, certaines catégories, par exemple les canots à 4 et 6 avirons faisaient complètement défaut.

Par contre un nouvel élément était fourni par la présence d'embarcations à moteurs.

On sait le développement très rapide qu'a pris ce genre de locomotion à St Pierre aussi il faut s'attendre cette année à des joutes intéressantes.

Espérons donc que tout le monde aura à cœur d'aider le Comité dans l'exécution de sa tâche difficile. Que toutes les bonnes volontés s'unissent pour que cette fête si populaire ait l'éclat désirable.

On parle d'un bal le soir et peut-être d'un feu d'artifice.

Nous avons cru comprendre que le croiseur Descartes serait ici à cette époque. Tant mieux, car une ou deux courses fournies par les embarcations de ce navire seraient appréciées du public.

INCENDIE

Un violent incendie s'est déclaré dans la soirée du 23 Juillet dans la propriété de M. Vergnes, rue Nielly, ancienne Boulangerie G. Dagort.

M et Mme Vergnes qui dormaient profondément, ont été avertis par l'agent de police Talguen qui a dû défoncer la porte d'entrée. Ils ont eu juste le temps de se sauver par une fenêtre.

Antant qu'il a été possible des'en rendre compte le feu a pris naissance dans la boulangerie. Il s'est propagé avec une grande rapidité et lorsque les premiers secours sont arrivés l'immeuble tout entier était en flammes.

On entretenait de grandes craintes pour les maisons voisines, notamment celles de M J B Lafitte forgeron et de M Dagort cordonnier, mais la promptitude avec laquelle les pompes ont été mises en fonctionnement a empêché l'incendie de s'étendre.



A minuit on était maître du feu et tout danger était écarté.

La ville de St Pierre possède actuellement un excellent outillage de tuyaux d'incendie et de prises d'eau dans beaucoup de rues, malheureusement l'installation des réservoirs d'eau n'est pas encore parfaite, faute d'argent et par temps de grande sécheresse comme celle que nous avons eue en Juin, un grand désastre serait à craindre.

Les pertes sont considérables et ne sont couvertes que pour une faible partie par les compagnies d'assurances.

NAUFRAGES

Dans la nuit du 8 au 9 du mois dernier la goélette de pêche Victoria de Cancale s'est mise à la côte au Cap noir, à l'endroit dit Pointe Enragée.

La brume était intense et la nuit très noire.

Fort heureusement il faisait calme et il n'y avait pas de mer.

S'il avait fait le même temps qu'au moment du naufrage de la Mauve, un grand malheur eut été à déplorer, car l'endroit où se trouve le bateau est très dangereux.

Une partie du gréement a pu être sauvé et vendu pour le compte des compagnies d'assurances.

Le 19 Juillet vers 10 heures du soir le Chalutier à vapeur Afrique qui se rendait sur les bancs après avoir été à Sydney, s'est échoué par une brume intense au Cap bleu, côte de Langlade.

Le sifflet de la Pointe Plate n'a pas été entendu.

L'équipage a réussi à débarquer au pied des falaises et avec beaucoup de peine, les hommes ont pu se rendre à la Pointe Plate, d'où ils ont été dirigés sur le Gouvernement pour arriver le 20 au soir. L'Afrique était un très beau chalutier tout neuf, il appartient à la maison Poret et Lobez de Boulogne, il avait débarqué des produits de pêche quelques jours avant à St-Pierre.

NOUVELLES DE LA PÊCHE

Peu de mouvement maritime pendant la quinzaine qui vient de s'écouler, la pêche continue à être mauvaise sur tous les bancs, malheureusement l'encornet ne

paraît pas encore.

Quelques pêcheurs en ont pris des quantités insignifiantes.

Plusieurs chalutiers sont venus livrer leurs produits, ils ont assez bien réussi.

La pêche locale continue elle aussi à être mauvaise, les petits pêcheurs ont vendu leur morue au vert à 20 21 et 22,50 le quintal.

La pénurie de boëtte pourrait bien compromettre sérieusement la pêche qui risque d'être désastreuse.

Le cours de la morue du banc est monté jusqu'à 26 et 26,50 le quintal.

Voici les transports expédiés depuis le 17 Juillet.

Marie et Gustave pour compte de M Chauard

Indépendant et Carmèle pour compte de la Morue Française

Bruyère pour compte de M G Monier

St Michel pour compte de M Chauvel et Cie

Les expéditions de morues vertes s'élèvent au 31 Juillet à 80.000 quintaux contre 156.000 à pareille époque en 1911

La goélette Jeanne Auguste armateurs Lefèvre frères a coulé sur le bancs à la suite d'une voie d'eau, l'équipage a été ramené à St Pierre par la goélette France. St Pierre ne compte plus que 35 goélettes!!!

ARRIVAGES DES BANCS

Jul 15	Bayonnaise	6.000	277
19	Amédée	7.000	307
	Félicité	65.000	L 1118
	Dictateur	20.000	515
	Maia	50.000	P L
20	Ophélia	7.000	231
	Leon	37.000	P L
	Tour d'Auvergne	25.000	455
21	Jeanne d'Arc	21.000	P L
	Etoile des Mers	40.000	P L
	Mauritanie (chal)	50.000	2000
	Livré	1026	
	J L C	8.500	360
	Bidartaise	11.500	600
	Jeanette (chal)	120.000	1298
22	N D de Lourdes	65.000	1699
	Charles Jules	20.000	461
24	Eider	30.000	P L
	N D de Rosetremen	51.000	L 580
	Marguerite Marie	150.000	2196
	St Joseph	35.000	P L
	Amérique	18.000	797
	Herald	2.000	97
	Glycine	30.000	P L
24	La Normande	3.800	174

Savoyarde	8.000	367
Rosemonde	30.000	1653
Labraord	41.000	1120
Pandora	6.000	218
26 Nord Caper	14.000	758
Xénophon	5.000	232
Isabelle	7.300	267
Aventure	7.500	179
27 Nominoé	50.000	P L
Rorqual	20.000	934
Sacha	85.000	1356
Bonne Tante	8.000	400
Courlis	39.000	L 500
Georges L	6.700	400
29 Anita H	33.000	728

LE VAPEUR POSTAL

Nous apprenons que le vapeur destiné à faire à St-Pierre le service postal a partir du 1er Septembre prochain, s'est échoué du côté de la Baie Ste Marie. (côte de Terre Neuve)

Avec l'aide de plusieurs vapeurs il a pu être renfloué et se trouve actuellement en calme sèche à St Johns.

On ne sait au juste l'importance des avaries. Certains disent qu'elles sont importantes, d'autres au contraire prétendent qu'elles sont insignifiantes.

Sera t-il prêt pour l'époque de la prise du service?

À notre Correspondant

Prochainement, nous dévoilerons tous les détails de cette affaire scandaleuse où l'on constatera une fois de plus, que la politique inspire et domine la justice, au plus grand dommage de la confiance des colons

A VENDRE

Glaces, Lampes, Vaisselle et divers objets
S'adresser au bureau du Journal

AVIS

Pâtisserie fine
Gâteaux sur Commande
Mme A Detcheverry chez M Lalanne.
Quai de la Roncière

La Manufacture d'Habillments cirés demande des couturières pour couture à domicile.

Imp la Vigie — Le gérant — W. Lefèvre